

En quoi consiste le **100% SANTÉ** ?

La réforme 100% santé permet d'améliorer et de renforcer l'accès aux soins pour tous, en proposant une sélection d'équipements et de soins de qualité en optique, dentaire et audiologie. L'objectif est une prise en charge intégrale des frais. On parle de reste à charge nul ou 0 pour ces 3 secteurs de soins réputés coûteux, dans le cadre du panier dédié au 100% santé. Le 100% santé est applicable uniquement aux contrats responsables, soit la majorité de nos garanties santé.

EN PRATIQUE

Les professionnels de santé doivent systématiquement vous proposer un devis avec une offre sans reste à charge.

Des paniers 100% santé ont été définis : en optique, dentaire et audiologie.



EN OPTIQUE

Choix parmi
**17 MONTURES
POUR LES ADULTES**
et
**10 MONTURES
POUR LES ENFANTS**
d'une valeur de 30 € maximum

Verres toutes corrections
et traitement anti-rayures,
antireflets et amincissement

Prix maximum par verre
Entre 32,50 € et 170 €
selon la correction
Renouvellement tous les 2 ans

Prise en charge à compter du
1^{er} janvier 2020



EN DENTAIRE

COURONNE MÉTALLIQUE
Toutes les dents
Honoraires max. 290 €

COURONNE CÉRAMIQUE ZIRCONÉ
Incisives, canines et prémolaires
Honoraires max. 440 €

**COURONNE CÉRAMOMÉTALLIQUE
ET CÉRAMIQUE (HORS ZIRCONÉ)**
Incisives, canines et 1^{res} prémolaires
Honoraires max. 500 €

BRIDGE MÉTALLIQUE
Toutes les dents
Honoraires max. 870 €

BRIDGE CÉRAMOMÉTALLIQUE
Incisives
Honoraires max. 1 465 €

1^{er} janvier 2020,
revalorisation des bases de remboursements
des soins et des prothèses acceptées
(107,5 € à 120 €)

Prise en charge à compter
du 1^{er} janvier 2020 et 1^{er} janvier 2021
pour les prothèses amovibles



EN AUDIOLOGIE

CONTOURS D'OREILLE classiques
CONTOURS À ÉCOUTEUR DÉPORTÉ
INTRA-AURICULAIRES
avec 12 canaux de réglage

Options d'équipement

Au moins 3 options incluses
en fonction du type d'aide auditive :
système anti-acouphènes, connectivité sans fil,
réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale,
système anti-réverbération, bande passante élargie
≥ 6 000 Hz, fonction apprentissage de sonie

Garantie 30 jours d'essai avant achat
Garantie fabricant de 4 ans

1^{er} janvier 2020, revalorisation des bases
de remboursements pour les appareils auditifs adultes
(300 € à 350 €) et diminution du prix limite de vente
(prix maximum) pour le 100% santé (1 300 € à 1 100 €).

Renouvellement tous les 4 ans

Prise en charge à compter du
1^{er} janvier 2021

**LA RÉFORME
ENTRE PROGRESSIVEMENT
EN APPLICATION.**

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021,
LE 100% SANTÉ SERA PLEINEMENT GARANTI

→ 100% ne signifie pas 100% de gratuité.

Certains équipements et matériaux prédéfinis sont concernés par le reste à charge nul ou 0, mais pour les autres, il est nécessaire de bénéficier de votre garantie santé pour réduire votre reste à charge en cas de dépense hors panier 100% santé.

→ 100% santé ne désigne pas des équipements de moins bonne qualité.

Des exigences ont été imposées aux professionnels de santé.

Au 1^{er} janvier 2020, votre fiche garantie sera conforme au 100% santé et consultable dans votre Espace adhérent privatif ou sur notre site www.pavillon-prevoyance.fr.

Pour respecter nos engagements en matière de lisibilité des garanties santé et une meilleure compréhension, nous avons amélioré leur présentation.